**Fete du sport 2025, mode d’emploi**

Vous avez la possibilité, au titre de porteur de projets, de proposer des événements organisés à la date du 14 septembre.

Ils devront néanmoins respecter quatre critères essentiels : être sportifs, festifs, gratuits et inclusifs.

Par la suite, vos événements labellisés seront valorisés via une carte interactive accessible en ligne sur le site [sport.gouv.fr.](https://www.sports.gouv.fr/)